

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FLIXBUS FRANCE SARL
Raison sociale de l'entreprise	FLIXBUS FRANCE SARL
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	ST ETIENNE (Gare de Chateaucieux, 24 rue Constant Milleret, 42000)
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	ROANNE (33, Rue Pierre Semard, 42300 Roanne)
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heure et 10 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

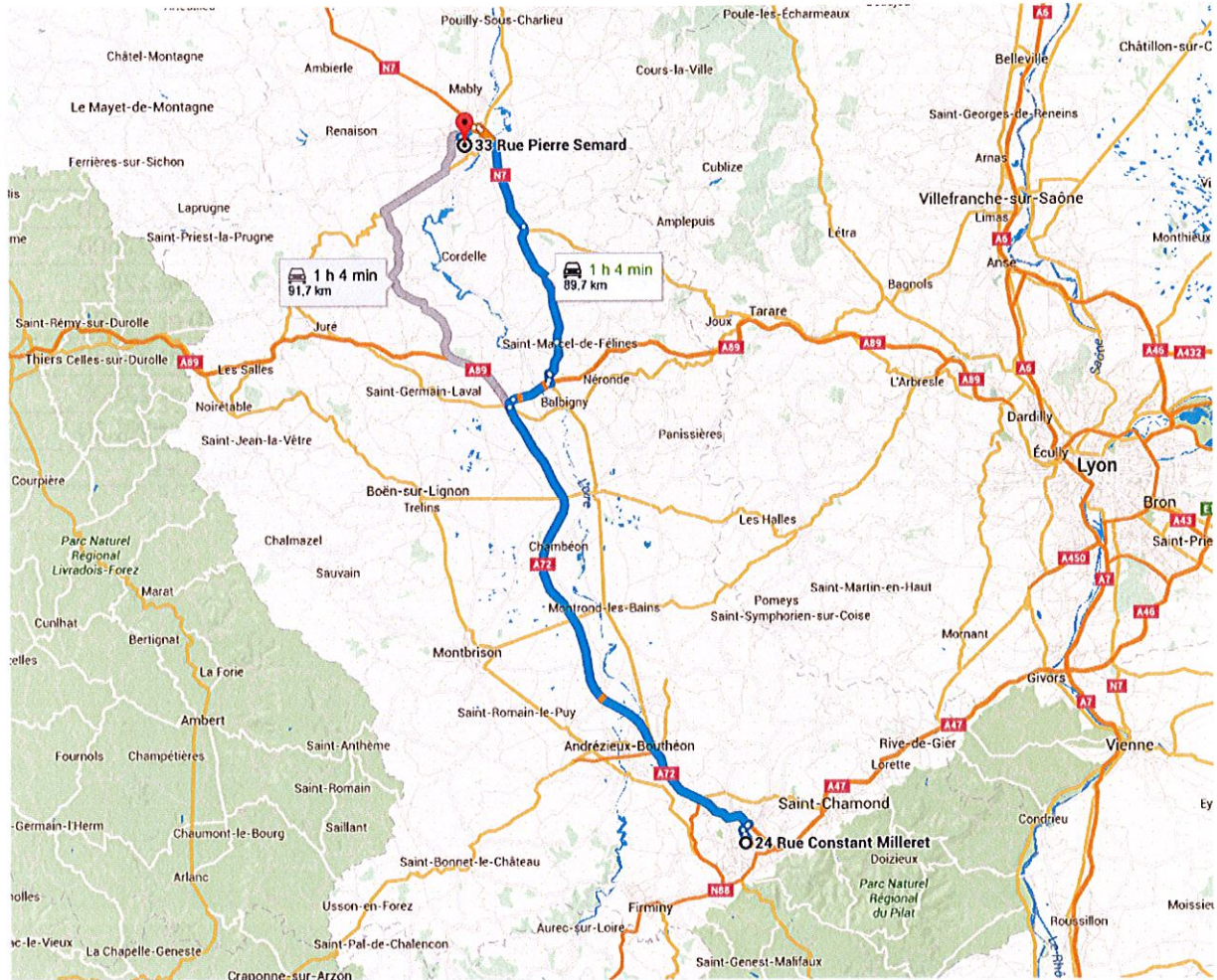
² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe n°1

Tronçon ST ETIENNE – ROANNE

Itinéraire envisagé



Pièce jointe n°2

Tronçon ST ETIENNE et ROANNE

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itineraire	Départs de St Etienne vers Roanne	Départs de Roanne vers St Etienne
Lundi	Entre 6h30 et 8h00	Entre 20h30 et 22h00
Mardi	Entre 6h30 et 8h00	Entre 20h30 et 22h00
Mercredi	Entre 6h30 et 8h00	Entre 20h30 et 22h00
Jeudi	Entre 6h30 et 8h00	Entre 20h30 et 22h00
Vendredi	Entre 7h00 et 8h30	Entre 22h00 et 23h30
Samedi	Entre 6h30 et 8h00	Entre 20h30 et 22h00
Dimanche	Entre 8h30 et 10h00	Entre 22h00 et 23h30
Offre par trajet	53 places	53 places